



## 15ème législature

<b>Question N° :</b> <b>40286</b>	De <b>M. Thibault Bazin</b> ( Les Républicains - Meurthe-et-Moselle )	<b>Question écrite</b>
<b>Ministère interrogé</b> > Solidarités et santé		<b>Ministère attributaire</b> > Santé et prévention
<b>Rubrique</b> > sang et organes humains	<b>Tête d'analyse</b> > EFS	<b>Analyse</b> > EFS.
Question publiée au JO le : <b>20/07/2021</b> Date de changement d'attribution : <b>21/05/2022</b> Date de renouvellement : <b>04/01/2022</b> Date de renouvellement : <b>07/06/2022</b> Question retirée le : <b>21/06/2022</b> (fin de mandat)		

### Texte de la question

M. Thibault Bazin attire l'attention de M. le ministre des solidarités et de la santé sur le malaise qui règne au sein de l'Établissement français du sang (EFS). Du fait du manque d'attractivité de leurs métiers, des professionnels quittent l'établissement, entraînant l'annulation de collectes, alors que les produits sanguins sont d'intérêt vital et ne sont pas substituables. Ces professionnels réclament donc une revalorisation salariale qui soit au moins à la hauteur de l'accord sur le Ségur de la santé et une révision obligatoire de la classification des emplois et des rémunérations associées promise de longue date. Il vient lui demander si le Gouvernement a l'intention de procéder à ces réformes afin d'assurer l'avenir de ce modèle transfusionnel français, qui a un rôle majeur dans le système de santé et qui est basé sur des principes éthiques forts comme le bénévolat, le volontariat, l'anonymat et la gratuité du don.